

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39/48

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Plan Environnement - Création d'une aide départementale aux particuliers pour l'achat de véhicules électriques.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement durable, aux énergies renouvelables et Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour améliorer la qualité de l'air dans les Bouches-du-Rhône, grand enjeu de santé publique, le département a décidé d'agir sur la réduction des pollutions atmosphériques liées à l'usage des voitures à moteur thermiques.

Dans le cadre de l'aide aux communes, le département finance déjà l'achat de véhicules électriques à hauteur de 60% pour accompagner les communes et leurs groupements dans la reconversion de leur parc automobile. En 3 ans, 185 véhicules électriques ont ainsi été financés au titre de l'aide aux communes.

Le Conseil départemental a par ailleurs décidé de convertir à l'électricité le quart de sa propre flotte de véhicules de service. 100 voitures électriques et autant de bornes de recharge seront ainsi déployées dans les 5 ans pour un coût global estimé à 2 400 000 €

Le département entend à présent aller beaucoup plus loin en encourageant les particuliers à remplacer, eux aussi, leur voiture thermique par un véhicule électrique neuf.

Le Département des Bouches-du-Rhône compte aujourd'hui 1 030 988 véhicules en circulation dont plus du tiers ont été construits avant 2006 selon des normes de rejets totalement dépassées. Les gaz d'échappement de ces véhicules sont évidemment une source majeure de pollution atmosphérique du territoire.

Le nombre des véhicules électriques en circulation est quant à lui limité à environ 2 500 unités, principalement détenues par des entreprises, des administrations et des loueurs, soit à peine 0,2% du parc existant.

Pour corriger cet écart et accélérer le développement des voitures propres, toutes les études démontrent l'efficacité des mesures de soutien financier qui permettent de réduire l'écart de coût persistant entre les véhicules électriques et leur équivalent thermique.

En effet, le véhicule électrique peut techniquement convenir aux usages d'un grand nombre d'automobilistes notamment en zone urbaine, sous réserve de proposer une solution d'achat financièrement avantageuse. D'autant que le coût d'usage est très attractif avec une électricité moins chère que les carburants fossiles et un entretien réduit.

Pour faire changer les habitudes d'achat installées depuis plus d'un siècle, l'engagement de politiques publiques volontaristes est donc indispensable.

Je vous propose ainsi de créer un nouveau dispositif d'aide financière départementale pour encourager l'acquisition de véhicules électriques neufs par les habitants des Bouches-du-Rhône.

L'objectif est d'aider à l'acquisition de 1000 véhicules électriques par an par des particuliers, sur une période de 5 ans.

Cela permettrait ainsi de tripler le rythme actuel des immatriculations et de porter le parc des véhicules électriques à environ 8 000 unités d'ici 2023.

L'efficacité de cette mesure sera par ailleurs renforcée par le déploiement d'un réseau de près de 300 bornes de recharge que la Métropole et les autres groupements de communes prévoient d'installer, dans les 4 ans, avec le soutien financier décisif du département.

Cette aide de 5.000 € sera accordée à toute personne ayant sa résidence dans les Bouches-du-Rhône, sans conditions de ressources, dès lors que l'acquisition du véhicule électrique neuf se fait après le 1^{er} novembre 2018 (date du bon de commande ou facture faisant foi).

Une convention de financement sera signée avec le bénéficiaire qui précisera notamment les modalités de versement de l'aide départementale ainsi que le dispositif de communication associé. Cette convention fera l'objet d'un rapport lors d'une prochaine commission permanente.

Ce rapport de principe ne comporte, à ce stade, aucune incidence financière et devrait représenter une dépense annuelle maximale de 5 M€ à partir de 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

